

Commune d'Arthonnay

Compte rendu du conseil municipal en date du 04 décembre 2017

L'an deux mil dix sept, le quatre décembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire
Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, BOSVIEUX Jean, CHATELAIN Jean Pierre, CERVEAU Gilles, LEJAY Jacky,
Absent excusé représenté par procuration : Mr VERITA Jean Luc à Mr BOSVIEUX Jean
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 19 Octobre 2017, le conseil l'adopte à l'unanimité

Délibération programme ONF 2018 :

Mme le Maire donne la parole à Mr Léonard – 1^{er} adjoint, garant de la forêt pour la présentation du plan de coupe année 2018. Après s'être rendu sur place avec Mr LEJAY – second garant, sont faites les propositions suivantes :

- accepter le martelage des parcelles 15, 16 et 127,
- ajourner le martelage des parcelles 113, 115, 124, 125 pour capital faible, et 29 pour affouage non terminé, et la 13 à regrouper avec d'autres parcelles prochainement,
- délivrer le taillis et les petites futaies pour la parcelle 127
- refuser la vente de la totalité des coupes 15, 16

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal accepte ces propositions.

Délibération pour subvention pour le Téléthon :

Le conseil municipal à l'unanimité refuse de verser une subvention pour le Téléthon.

Délibération pour la prise de compétence « Voirie nécessaire à l'accès principal des équipements communautaires » par la CCLTB :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte cette nouvelle prise de compétence à la CCLTB. Cette compétence ne concerne par la voirie communale.

Délibération pour verser une subvention aux parents d'élèves de Cruzy , de la différence de prix pour la cantine année 2016-2017 :

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 30 juin 2017 acceptant ce principe, à ce jour il est nécessaire de délibérer sur la somme versée aux différentes familles suivant la différence de prix de cantine entre Cruzy-le-Chatel et la CCLTB.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention aux parents qui ont payé plus à la CCLTB que si l'enfant avait pris ces repas avec le principe de facturation de Cruzy. Le prix facturé par la CCLTB est basé sur le quotient familial alors que la facturation de Cruzy était forfaitaire au repas. La somme maximale possible sera 100 € par famille.

Les familles concernées seront contactées directement par la commune.

Questions diverses :

Demande de Mr Roger CLEROT :

Prolongation de son bail – Dérogation pour agrainer après le 1^{er} décembre 2017

Aucune prolongation de bail ne peut être faite avant le terme échu de celui-ci

En ce qui concerne l'agrainage, le conseil municipal à l'unanimité accepte cette demande afin de supprimer les dégâts dans les cultures.

- Poteaux téléphoniques :

6 ou 7 poteaux seront changés sur la Route de Panfol

- Carte de vœux :

Proposition de Noémie acceptée avec ajout des photos

- Site internet :*

Jean présente l'ébauche au conseil municipal qui sera à étoffer

- Noël des enfants :

Mercredi 13 décembre à l'école du bas, avec le passage du Père Noël

- Galette des Rois :

Dimanche 21 janvier 2018

Séance levée à 21 heures 45

Le Maire,

Josiane ROUSSEAU